Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026116-DE

VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	**Délibération n° 2026.09.17.116**

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant que, dans le cadre du prochain départ à la retraite de la Directrice générale des services, la collectivité souhaite assurer la continuité du fonctionnement de la Direction générale et organiser une période de transition permettant la transmission des dossiers, des procédures ainsi que de la connaissance de l'environnement institutionnel et administratif de la collectivité ;

Considérant qu'à cette fin, il est nécessaire de créer un emploi permanent de Chargé(e) de mission auprès de la Direction générale ;

Considérant que cet emploi aura notamment pour missions d'accompagner la Direction générale durant cette période de transition, de participer à la transmission des dossiers stratégiques et de contribuer à la continuité des missions de direction générale, notamment en cas d'absence de la Directrice générale des services ;

Considérant que cette organisation permettra d'assurer un tuilage entre la Directrice générale des services actuellement en fonctions et son futur successeur, dans un objectif de continuité et de sécurisation de l'action administrative de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil municipal de créer cet emploi dans les conditions ci-après et de l'autoriser à recruter, le cas échéant, un agent contractuel lorsque la vacance d'emploi n'aura pu être pourvue par un fonctionnaire, dans les conditions prévues à l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	**Étaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. **Étaient excusés représentés** : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). **Absente** : Sylvie OURGAUD **Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026116-DE

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent le Maire à créer un emploi permanent à temps complet de Chargé(e) de mission auprès de la Direction générale ;
- Fixent le cadre d'emplois de recrutement sur celui des attachés territoriaux ;
- Précisent que cet emploi est créé afin d'accompagner la période de transition liée au prochain départ à la retraite de la Directrice générale des services, d'assurer la transmission des dossiers stratégiques, de contribuer à la continuité des missions de direction générale durant les absences de la DGS et de préparer la prise de fonctions sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services ;
- Décident que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues à l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique ;
- Autorisent Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent contractuel affecté à cet emploi et à fixer sa rémunération en fonction de son expérience, de ses compétences et de la nature des fonctions exercées, dans la limite de l'indice terminal du grade de recrutement ;
- Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Disent que le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	**Étaient présents (es)** : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. **Étaient excusés représentés** : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). **Absente :** Sylvie OURGAUD **Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier 68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr